



Comment divorcer de la Belgique

Par **bianca**, le **10/06/2008** à **12:22**

Bonjour

Je suis Belge et me suis mariée en Belgique. Séparée depuis 2 ans, je vis en France depuis 1 an et 4 mois .Je me suis renseignée auprès de ma mairie en Belgique qui me dit que je peux demander le divorce de la France. Problème c'est que je retrouve plus le mari!!! Et la famille non plus .Comment faire alors? Ne puis je pas demander une annulation du fait que je sais pas ou il est ? Nous étions mariés depuis 3 ans quand même.

Mais j'ai fiancé français très gentil avec qui je voudrais soit me marier ou pacser!!!

Merci de votre aide très précieuse pour moi.